



FR18CR29

AS (2018) CR 29

SESSION ORDINAIRE DE 2018

(Quatrième partie)

COMPTE RENDU

de la vingt-neuvième séance

Lundi 8 octobre 2018 à 16 heures

Dans ce compte rendu:

1. Les discours prononcés en français sont reproduits in extenso.
2. Les interventions dans une autre langue sont résumées à partir de l'interprétation et sont précédées d'un astérisque.
3. Le texte des amendements est disponible au comptoir de la distribution et sur le site internet de l'Assemblée. Seuls sont publiés dans le compte rendu les amendements et les sous-amendements oraux.
4. Les interventions en allemand et en italien, in extenso dans ces langues, sont distribuées séparément.
5. Les corrections doivent être adressées au bureau 1035 au plus tard 24 heures après la distribution du compte rendu.

Le sommaire de la séance se trouve à la fin du compte rendu.

La séance est ouverte à 16 heures sous la présidence de M. O'Reilly, Vice-Président de l'Assemblée.

LE PRÉSIDENT* – La séance est ouverte.

1. Modifications dans la composition des commissions

LE PRÉSIDENT* – Des propositions de modifications dans la composition des commissions ont été publiées dans le document Commissions (2018) 07 Addendum 2.

Ces modifications sont adoptées.

2. Rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente Observation des élections présidentielle et législatives anticipées en Turquie (24 juin 2018) (Suite)

LE PRÉSIDENT* – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente, présenté ce matin par M^{me} Brynjólfssdóttir (Doc. 14632 Addendums 1 et 2, Doc. 14634), ainsi que celle du rapport de la commission ad hoc du Bureau sur l'observation des élections présidentielle et législatives anticipées en Turquie (24 juin 2018), présenté ce matin par M^{me} Sotnyk (Doc. 14608).

Je vous rappelle que l'Assemblée a décidé, au cours de sa séance de ce matin, de limiter le temps de parole des orateurs à 3 minutes.

Il faudra en avoir terminé avec notre débat sur ce rapport au plus tard à 17 heures. Nous interrompons donc la liste des orateurs vers 16 h 50 afin d'entendre la réplique de la commission et de procéder aux votes nécessaires.

Nous reprenons la liste des orateurs.

M. VENIZELOS (*Grèce*)* – Je souhaite évoquer le rapport sur l'observation des élections en Turquie. Il est important d'empêcher la transformation irréversible de la Turquie en un pays autoritaire, en une démocratie illibérale. La Turquie est profondément divisée sur les plans social, ethnique et religieux. Elle connaît également une crise financière. Elle est au contact de nombreuses zones de guerre à ses frontières. Elle a un rôle essentiel à jouer s'agissant des flux migratoires vers l'Europe et des réfugiés. La position géographique de la Turquie à l'est de la Méditerranée – en particulier en mer Égée – lui confère un rôle unique s'agissant de Chypre – sans oublier également ses relations futures avec la Grèce.

Exporter des problèmes intérieurs constitue toujours une source de difficultés dans les relations internationales. Les modifications constitutionnelles ont accouché d'un système présidentiel hybride dépourvu des contre-pouvoirs nécessaires qui existent dans le système présidentiel à l'américaine ou semi-présidentiel à la française.

La Commission de Venise a fait des remarques essentielles à ce sujet. Ce cadre constitutionnel qui autorise un état d'exception depuis deux ans conduit les Organes du Conseil de l'Europe à la prudence; la vigilance est de mise. Il faut tout faire pour maintenir le dialogue afin que les garanties institutionnelles d'un cadre juridique européen soient assurées. C'est important pour la Turquie elle-même et pour le bien-être de ses citoyens, mais aussi pour la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région.

M. HUSEYNOV (*Azerbaïdjan*)* – Nous nous rapprochons d'un grand événement historique. En effet, nous célébrerons dans six mois le 70^e anniversaire de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Au mois de juin prochain, à la veille de cet anniversaire, l'Assemblée publiera sur son site internet 263 discours prononcés dans cette enceinte par des chefs d'État et de gouvernement. Cette excellente initiative permettra certes de mesurer le chemin parcouru, mais elle soulève aussi des questions. En effet, parmi les 216 présidents qui se sont exprimés ici, on dénombre deux anciens présidents arméniens.

Nous avons régulièrement évoqué l'existence d'un régime criminel en Arménie, pays occupant, et souligné, sur la base de faits concrets et de preuves, que le terrorisme est devenu une politique d'État dans ce pays. Nous avons dénoncé les crimes qui ont entaché les élections présidentielles en Arménie. Pourtant, les rapports présentés ici ont toujours évité d'accuser l'Arménie et ont chaque fois conclu – en contradiction avec la vérité des faits – à la validité de ces élections.

Même en Arménie, les deux anciens présidents dont les discours vont être publiés sur le site de l'Assemblée parlementaire sont considérés comme des criminels. Le Conseil de l'Europe doit maintenant reconnaître ses erreurs – à près de 70 ans, il est tout naturel de se tourner vers son passé, de réfléchir au chemin parcouru.

La Turquie siège depuis 70 ans au sein du Conseil de l'Europe; pendant cette période, elle a accompli de remarquables progrès dans son développement démocratique. Depuis quelque temps, la position du Conseil de l'Europe vis-à-vis de la Turquie est très dure. L'Organisation devrait aborder ses relations avec la Turquie de manière plus juste. Il est temps désormais qu'elle soit plus juste à son égard et qu'elle évite le deux poids, deux mesures.

Les élections en Turquie se sont déroulées dans un climat de tension entre les candidats, mais il s'agit d'élections démocratiques, transparentes, libres et justes. Chacun est libre de présenter les choses comme il veut les voir, mais cela ne change rien à la réalité. La Turquie respectera ses engagements et ne cessera de progresser sur la voie de la démocratie.

M. NÉMETH (*Hongrie*)* – Je souhaite évoquer le viol et l'assassinat d'une journaliste bulgare, Viktoria Marinova, survenus il y a quelques jours. Je me suis rendu la semaine dernière en Bulgarie avec mon collègue corapporteur sur ce pays. Nous sommes effrayés par ce qui s'est passé. Nous demandons aux autorités bulgares de mener une enquête approfondie sur ce meurtre et de protéger les journalistes d'investigation.

Je voudrais apporter quelques correctifs aux observations formulées à propos de la Hongrie. Le rapport Sargentini n'a pas été adopté par le Parlement européen, car la majorité des deux tiers n'a pas été atteinte, et la Hongrie a entamé une procédure devant la Cour de justice des communautés européennes.

Le Président Erdoğan – que nous félicitons pour son succès – rencontre aujourd'hui le Premier ministre Orbán. Les élections qui se sont déroulées en Turquie sont la preuve de la vitalité de la démocratie dans ce pays, même si nous devons tenir compte des préoccupations exprimées dans le rapport.

La Turquie est un facteur de stabilité au Moyen-Orient. Le Conseil de l'Europe a une responsabilité toute particulière pour garantir la démocratie, la sécurité et les droits de l'homme en Turquie.

Enfin, chers collègues, j'aimerais faire référence à un événement récent revêtant une importance particulière: le référendum en « ex-République yougoslave de Macédoine ». Malheureusement, le taux de participation n'a été que de 36 %, alors que 90 % des voix exprimées étaient en faveur de la proposition, ce qui constitue un signal clair envoyé par la société macédonienne. L'accord entre « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et la Grèce est essentiel. La balle est maintenant dans le camp de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, car c'est la stabilité dans les Balkans occidentaux qui est en jeu.

M^{me} ESTRELA (*Portugal*) – Permettez-moi tout d'abord de féliciter M^{me} Sotnyk, présidente de la mission d'observation des élections en Turquie, pour la qualité de son rapport et pour le travail accompli sur le terrain. Je veux également ici féliciter le secrétariat, qui a réalisé un travail remarquable, ainsi que les autres collègues membres de la commission ad hoc. Cette équipe a extraordinairement bien travaillé pour assurer la réussite de la mission. Je les remercie toutes et tous pour leur professionnalisme, leur engagement et leur enthousiasme.

Permettez-moi également de profiter de mon intervention pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants de la Turquie au sein de notre Assemblée.

En tant que membre de la mission d'observation des élections en Turquie, je me suis rendue avec M^{me} Blondin à Izmir, bastion du Parti républicain du peuple, le CHP. Mon évaluation du déroulement du scrutin est positive. Nous n'avons rencontré aucun problème. Nous avons généralement été bien accueillies, parfois même avec sympathie, et tout s'est déroulé de manière pacifique et calme.

En ce qui concerne la représentation des femmes, il faut souligner que 996 femmes étaient inscrites sur les listes, soit près de 20 %. Toutefois, seulement 5 % d'entre elles étaient têtes de liste. La législation turque ne prévoit pas de quotas de genre. Par ailleurs, certains bureaux de vote étaient totalement masculins.

Je suis d'accord avec les conclusions et les recommandations du rapport. Les citoyens turcs sont effectivement prêts à se mobiliser pour défendre leur démocratie.

Il importe de tenir compte du fait que les élections anticipées ont eu lieu sous le régime de l'état d'urgence et que le processus électoral commence bien avant le jour du scrutin, et même avant la campagne officielle. Or aucune règle ne régit cette période de campagne «élargie». Cela nuit à l'équité du processus, sachant que, de toute façon, la loi définissant les règles de campagne plus strictes ne s'applique pas au président sortant.

Quant aux médias, on peut conclure que le paysage médiatique est dominé par plusieurs organes considérés comme étant affiliés au gouvernement, ce qui limite la diversité des opinions accessibles au public.

Notre Assemblée parlementaire doit continuer à travailler avec la Turquie dans le cadre de sa procédure de suivi.

M. TILKI (*Hongrie*)* – Mes chers collègues, j'ai fait partie de la délégation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – l'OSCE – qui a observé les élections du 24 juin en Turquie.

Près de 56,3 millions d'électeurs étaient inscrits en Turquie et 3 millions s'étaient inscrits pour voter à l'étranger. Près de 80 % d'entre eux ont effectivement voté. Pour ma part, je me suis rendu dans la partie orientale de la Turquie, en milieu urbain mais aussi en milieu rural.

Dans le rapport, il est indiqué qu'au moins 15 bureaux de vote ont refusé l'accès aux observateurs étrangers le jour des élections. Pour notre part, nous ne nous sommes pas heurtés à de tels problèmes. Tout a bien fonctionné. Les résultats n'ont pas nécessité l'organisation d'un second tour. Malgré quelques irrégularités constatées dans certains bureaux de vote, le résultat global n'a jamais été remis en question.

Après avoir remporté l'élection présidentielle, M. Erdoğan a déclaré que la Turquie avait donné un exemple au reste du monde en matière de lutte contre le terrorisme et de prestige international.

Nous respectons ces élections qui ont connu un taux de participation très élevé et dont tous les partis ont reconnu et accepté les résultats. Sur cette base, le Gouvernement hongrois souhaite que les relations entre l'Europe et la Turquie et les relations bilatérales entre notre pays et la Turquie se développent de façon positive et amicale à l'avenir.

La stabilité de la Turquie est déterminante pour tous les pays européens. Le continent dans son ensemble fait face à de graves problèmes de sécurité et, à cet égard, il est essentiel de maintenir une coopération efficace avec la Turquie. Dans la mesure où la Turquie joue un rôle déterminant dans la sécurité de l'Europe, il est de l'intérêt de la Hongrie, comme de l'Europe, de préserver la stabilité de ce pays. Les résultats de ce scrutin y contribuent.

M^{me} FATALIYEVA (*Azerbaïdjan*)* – Peu d'éléments permettent de conclure que les élections en Turquie ne sont pas une réussite: qu'il s'agisse du taux de participation ou de l'égalité entre les candidats, tous les critères ont été réunis. Six candidats ont participé à l'élection présidentielle et le président actuel était opposé à des candidats suffisamment forts. Il y a donc eu une véritable concurrence, et sa victoire est absolument indiscutable. Le principal candidat d'opposition, représentant du Parti républicain du peuple, a lui-même reconnu les résultats de ces élections et la victoire de M. Erdoğan.

La campagne pour les élections législatives a vu sept partis se mesurer. Quelques mois avant les élections, des coalitions se sont formées dans le pays. Des forces politiques se sont regroupées et la campagne a été menée de façon très active dans toutes les régions. C'est ainsi que la coalition de partis pro-gouvernementaux, composée du Parti de la justice et du développement et du Parti d'action nationaliste ont recueilli l'appui de plus 50 % des électeurs participant aux élections. La nouvelle loi électorale, qui permet aux partis de se regrouper et de soumettre leurs documents à la commission électorale, a aussi offert la possibilité à l'opposition de créer une coalition plus vaste et de modifier l'équilibre politique en sa faveur. Les résultats des élections sont tout à fait convaincants.

À un moment où le pays fait face à des difficultés économiques et des pressions extérieures considérables, la victoire de M. Erdoğan et de son parti l'aideront à consolider son pouvoir et à poursuivre sur la voie qu'il s'est tracée. Cette victoire exprime la confiance du peuple turc à l'égard de son dirigeant et le fait que les réformes politiques menées par le gouvernement actuel recueillent l'assentiment d'une grande partie de la population turque. La Turquie joue un rôle stabilisateur dans la région. Elle protège sa population tout en garantissant la sécurité et la stabilité. Tels sont les axes essentiels de la politique de l'État turc. Les

dirigeants du pays ont fait de leur mieux pour assurer des élections démocratiques, libres et transparentes en une période particulièrement incertaine et délicate.

Une élection, c'est un choix. Il faut respecter l'expression du peuple turc. La Turquie est l'un des membres les plus importants du Conseil de l'Europe. Le bon développement de la République de Turquie est une garantie de paix et de stabilité dans toute cette région de l'est de la Méditerranée, du Caucase et de la mer Noire.

Lord FOULKES (*Royaume-Uni*)* – Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole sous votre présidence.

Comme nombre de personnes ici, je suis arrivé à la politique par le biais des organisations non gouvernementales, lesquelles jouent un rôle capital dans les démocraties naissantes, comme on l'a constaté après la chute de l'Union soviétique. À cet égard, je suis également ravi qu'un rapport ait été produit au sujet des restrictions imposées aux activités des ONG dans certains pays.

Il importe aussi qu'une véritable liberté de la presse soit garantie. C'est absolument capital pour la démocratie – je soutiens, sur ce point, les propos qu'a tenus M. Omtzigt ce matin concernant le meurtre de Daphne Caruana Galizia et je mettrai tout en œuvre, en tant que rapporteur général pour la liberté des médias et la sécurité des journalistes, pour veiller à ce que non seulement les assassins, mais aussi les commanditaires soient traduits en justice. C'est très important, alors que cet assassinat a eu lieu voilà pratiquement un an. Nous devons également déplorer le meurtre brutal de la journaliste Viktoria Marinova en Bulgarie. Il faut absolument qu'une enquête approfondie soit menée.

Nous organiserons une audition sur la liberté de la presse au sein de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias. Je crains que, dans les pays membres du Conseil de l'Europe, la situation ne se soit détériorée au cours des dernières années. Mais je suis convaincu qu'avec cette audition et ce rapport, le Conseil de l'Europe sera l'organisme le mieux à même d'agir en la matière.

LE PRÉSIDENT* – Merci pour votre commentaire personnel.

M. SOBOLEV (*Ukraine*)* – Je crois qu'une excellente occasion nous est donnée non seulement d'analyser le travail du Bureau et de la Commission permanente, mais aussi de voir comment se déroulent les élections intervenant entre deux parties de session de notre Assemblée.

Nous avons beaucoup entendu parler des élections en Turquie. De nombreux chiffres et faits nous ont été présentés. Quoi qu'il en soit, je crois que, désormais, il faudrait inscrire dans chaque rapport un nouveau point, voire une nouvelle rubrique, à savoir l'influence de pays étrangers sur les processus électoraux dans tel ou tel État. Que constatons-nous en effet? Je ne reviendrai pas sur les dernières élections américaines, car elles sont déjà loin – c'était il y a deux ans –, mais les deux principaux partis politiques aux États-Unis ont reconnu que la Fédération de Russie avait alors exercé une influence. Les gouvernements d'Allemagne, de France et des Pays-Bas évoquent l'influence et l'ingérence directes des services secrets russes dans leurs élections, actuelles ou à venir, pointant le danger que cela représente pour la transparence et la liberté des élections.

Dans le cas de l'affaire de Salisbury, la décision des deux hommes mis en cause de se rendre en excursion dans cette ville anglaise n'était que le début d'un processus. Il y a quelques jours, le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas a annoncé que quatre agents du KGB – car le KGB existe toujours en Fédération de Russie – avaient tenté de s'immiscer dans les décisions sur le processus d'enquête sur le vol MH 17. C'est dangereux. En Suisse, les services secrets ont bloqué de nouvelles tentatives d'intrusion d'agents russes du KGB au sein du Comité international olympique dans le but d'analyser les systèmes anti-dopage des éditions précédentes des Jeux olympiques. Cet événement ne concerne pas uniquement la Suisse.

Pour ces raisons, je crois que, dans tous les rapports futurs, nous devons présenter des faits en rapport avec cette question – et ils sont nombreux. Je pense, par exemple, aux événements qui se sont déroulés au Monténégro, où seul l'excellent travail des services secrets monténégrins et d'autres pays européens a permis de stopper l'action de la Fédération de Russie.

M. MARUKYAN (*Arménie*)* – Je ne réagirai pas aux propos de mon collègue d'Azerbaïdjan autrement qu'en lui disant: «Battez-vous pour votre propre pays, pour votre démocratie, et ne proférez pas de mensonges ici».

Une révolution démocratique non violente a eu lieu en Arménie il y a cinq mois, au terme de laquelle le représentant d'un groupe parlementaire de neuf membres a été nommé Premier ministre. Celui-ci ne dispose toujours pas d'une majorité au parlement lui permettant de poursuivre et d'atteindre les objectifs de ladite révolution.

Durant ces cinq mois, alors qu'il ne disposait pas du soutien de la majorité au parlement, le pouvoir exécutif s'est battu contre la corruption systémique qui sévit dans le pays. Je puis vous assurer qu'au terme de cette démarche, plus aucun ministre n'est corrompu au sein du gouvernement. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un autre défi important: la tenue d'élections parlementaires anticipées.

L'organisation de telles élections en Arménie doit se faire dans le cadre du Code électoral et de la Constitution, en mettant l'accent sur le respect des droits de l'homme, de l'État de droit et des principes fondamentaux de la démocratie. Il est évident que l'Arménie n'a pas encore surmonté sa crise politique, puisque son gouvernement n'a toujours pas de majorité. Les élections anticipées convoquées par le Premier ministre ont précisément pour objectif de surmonter cette crise. À défaut, l'Arménie ne pourra pas en sortir et cette crise politique pourrait devenir constitutionnelle.

En résumé, je demande à l'Assemblée parlementaire de soutenir les nouvelles autorités arméniennes pour lutter contre la corruption, mettre en place des réformes systémiques et organiser des élections parlementaires anticipées. Le Conseil de l'Europe est aussi notre Organisation. Tout doit être mis en œuvre pour soutenir les processus démocratiques, parce que ces réformes ont pour objectif d'établir une démocratie exemplaire en Arménie – laquelle est bien en avance sur son voisin l'Azerbaïdjan.

M. ÖZSOY (*Turquie*)* – Je remercie les membres de la mission d'observation, qui ont fait un excellent travail. Toutefois, le rapport n'évoque que la partie visible de l'iceberg. Il ne couvre pas de nombreux points, mais je n'entrerai pas dans le détail.

Les élections se sont tenues avec un an et demi d'avance sur le calendrier habituel. Nous sommes passés d'un système parlementaire à un système présidentiel. Nous avons disposé de deux mois pour les préparer. C'est bien trop peu: lorsque ma femme et moi nous sommes mariés, en 2007, il nous a fallu six mois pour préparer l'événement. Pour ces élections, les plus importantes dans notre pays, le gouvernement a pris l'opposition de court. Non seulement les élections ont eu lieu sous le régime de l'état d'urgence, mais le gouvernement s'est servi de cet état d'exception, qui a duré pendant deux ans, pour détruire l'opposition démocratique et ouvrir la voie à un système présidentiel autoritaire.

M. Huseynov a qualifié ce matin de détail certains points évoqués dans le rapport. Le coprésident du HDP, qui était candidat, est en prison depuis deux ans, contrairement aux principes du droit international et de la Constitution; 5 000 membres de mon parti sont en prison, 50 maires élus démocratiquement ont été emprisonnés, 2 000 organisations de la société civile ont été interdites et leurs biens confisqués. Le gouvernement a pratiquement le monopole des médias. De nombreux journalistes sont en prison. Au cours des deux dernières années, plus de 70 000 personnes ont été emprisonnées et les étudiants représentent un tiers de la population carcérale.

Ces faits sont considérés par certains comme des détails que l'on peut cacher sous le tapis. À ceux qui soutiennent ces arguments, je dirai que la démocratie, c'est précisément s'attacher à ces détails.

M. KOÇ (*Turquie*) – Je voudrais tout d'abord remercier la rapporteure pour son travail, de même que les membres de la commission ad hoc qui ont été chargés d'observer les élections présidentielle et législatives anticipées en Turquie.

J'insisterai sur quelques irrégularités graves que nous avons constatées et sur quelques sujets de plainte.

Les élections se sont déroulées sous le régime de l'état d'urgence. L'atmosphère et la situation en matière de liberté d'expression, de liberté des médias et de liberté de réunion étaient donc très discutables. Les restrictions à l'encontre des médias écrits, électroniques et audiovisuels étaient patentes. Le contrôle et la pression exercés par le pouvoir empêchaient les médias de travailler de façon indépendante.

En dehors du cas des médias privés, la radio et la télévision d'État, qui devraient être impartiales, selon les lois ayant présidé à leur création, ont diffusé durant toute la campagne presque exclusivement les discours et les réunions d'un seul candidat, M. Erdoğan, et d'une seule formation, le parti AKP au pouvoir.

De plus, le Conseil supérieur de la radio et de la télévision n'a pu réagir contre ces inégalités, en dépit de ce qui est inscrit dans ses statuts.

Par conséquent, le cadre légal qui fait obligation aux médias de couvrir la campagne électorale de manière impartiale et qui garantit aux candidats un égal droit d'accès n'était pas respecté. D'ailleurs, ce point et les autres conditions défavorables sont clairement décrits aux pages 13 et 14 du rapport.

En dépit de toutes ces irrégularités et remises en cause de l'intégrité du processus électoral, nous devons saluer le pourcentage élevé – plus de 86 % – de la participation et la mobilisation démocratique du peuple turc.

J'ajouterai quelques mots sur des développements récents intervenus en Turquie. La Cour de cassation a ordonné la libération d'un député d'opposition condamné en février à près de six ans de prison. La Cour a ainsi décidé de libérer M. Berberoglu, député du CHP – parti social-démocrate –, en vertu de son immunité parlementaire. Cela implique qu'il devra purger sa peine à l'issue de son mandat. À notre sens, la décision de la Cour de cassation reconnaissant M. Berberoglu coupable dans cette affaire est injuste et inacceptable. Ses avocats ont introduit un pourvoi auprès de la Cour constitutionnelle.

En Turquie, les procédures juridiques dans un tel cas sont les suivantes. Alors qu'en cas de réélection d'un parlementaire, l'enquête et les poursuites dont il fait l'objet sont subordonnées à une nouvelle levée de son immunité par l'Assemblée nationale, selon l'article 83/IV de la Constitution, les cours d'assises et la cour d'appel d'Istanbul, ainsi que la Cour de cassation ont continué à juger M. Berberoglu, député d'Istanbul. De ce fait, la décision de le libérer a été prise dans le cadre de l'alinéa III du même article, selon lequel l'exécution d'une condamnation pénale prononcée à l'encontre d'un membre de la Grande Assemblée nationale est reportée jusqu'à ce qu'il perde cette qualité.

Une telle décision peut provoquer la déchéance de la qualité de député de M. Berberoglu, si sa condamnation est considérée comme définitive. Toutefois, sa condamnation n'est pas encore devenue définitive, dans la mesure où les voies de recours ne sont pas encore épuisées. Nous souhaitons que la Cour constitutionnelle corrige l'arrêt de la Cour de cassation à la suite du recours présenté par M. Berberoglu.

M. FOURNIER (*France*) – Je tiens d'abord à saluer l'excellent rapport, très documenté et équilibré, de notre collègue Olena Sotnyk.

Les élections du mois de juin dernier en Turquie se sont déroulées dans des conditions bien particulières: maintien de l'état d'urgence, sur le fondement duquel de nombreuses mesures exceptionnelles ont été prises, dont des arrestations de responsables politiques et de journalistes; opérations militaires dans le sud-est du pays; restrictions importantes de la liberté d'expression; autocensure des journalistes; modifications d'éléments fondamentaux du Code électoral, non seulement peu de temps avant le scrutin, mais même après la convocation des élections.

En outre, plusieurs recommandations de la Commission de Venise ou de notre Assemblée, formulées à l'occasion de précédents scrutins, n'ont pas été suivies d'effet, alors qu'elles portent sur des éléments essentiels de la législation électorale. C'est le cas du seuil de 10 %, initialement institué pour exclure l'expression politique kurde et qui nuit au pluralisme au sein du parlement, du système de répartition des sièges ou encore du flou de la législation en matière de financement des campagnes électorales.

L'ensemble de ces éléments convergent vers un objectif: favoriser l'AKP et assurer sa victoire électorale, facilitée par un environnement médiatique très partial.

L'objectif a d'ailleurs été atteint. La nette victoire du Président Erdoğan dès le premier tour confirme la concentration des pouvoirs entre ses mains, entamée avec le référendum de l'année dernière, qui avait instauré un régime présidentiel fort. Certes, l'AKP ne détient pas la majorité à la Grande Assemblée nationale, où il est tributaire de son alliance avec le parti nationaliste MHP, mais cela risque surtout d'accroître encore le caractère excessivement clivant de la vie politique turque, qui fut flagrant pendant la campagne électorale.

Et maintenant, que va faire le Président Erdoğan de ses pouvoirs immenses et de son parlement docile? Certes, le gouvernement a levé l'état d'urgence l'été dernier, mais cela ne signifie pas le retour à l'État de droit. Je rappelle que, dans ce contexte, 78 000 personnes auraient été détenues et 115 000 fonctionnaires mis à pied. Il faudra veiller au respect de leurs droits.

Du reste, la Turquie est confrontée à d'importantes difficultés. À l'intérieur, la situation économique, qui avait longtemps expliqué les succès électoraux de l'AKP, est aujourd'hui dégradée, avec une forte inflation, la chute de la monnaie, le ralentissement de la croissance et la montée du chômage. À l'extérieur, la lutte contre le Parti des travailleurs du Kurdistan – le PKK – demeure une priorité pour la Turquie, laquelle s'est éloignée de ses alliés traditionnels, en premier lieu les États-Unis et l'Union européenne, alors qu'ils ont d'évidents intérêts communs, dans le domaine économique mais aussi en matière de migration, en particulier. Dans le même temps, Ankara s'est rapprochée de Moscou et, dans des conditions plus délicates, de Téhéran.

Le Conseil de l'Europe doit rester attentif à l'évolution de la Turquie.

Lord BALFE (*Royaume-Uni*)* – À la lecture du rapport d'observation, il semble que ces élections aient été clairement satisfaisantes. L'annexe 5 le confirme, selon laquelle les élections ont été équilibrées et organisées dans le respect des normes internationales.

Cependant, je partage les préoccupations qui ont été exprimées, notamment par M. Özsoy, quant à la situation actuelle en matière de développement de la démocratie en Turquie, car la vigueur de la démocratie dépend autant de son opposition que du gouvernement. Pour m'occuper, depuis 40 ans, à un niveau ou à un autre, dont 25 ans au Parlement européen, des questions relatives à la Turquie, je trouve que la démocratie turque est aujourd'hui bien mal en point.

On ne peut pas parler de démocratie quand tant de personnes sont derrière les barreaux, quand ceux qui se présentent aux élections ne sont pas assurés de n'être pas jetés en prison. En effet, la démocratie repose sur le libre échange des opinions et elle suppose que l'on puisse exposer librement ses idées politiques.

Je reconnais que le Président Erdoğan et son parti ont reçu l'assentiment de la majorité de la population. Cependant, je pense que, si la Turquie veut se développer de manière démocratique, le pouvoir doit laisser l'opposition s'exprimer et se développer.

Nous reconnaissons également que la Turquie connaît d'immenses problèmes, liés notamment à la crise des réfugiés en Europe. Toutefois, cette crise n'est rien par rapport aux problèmes que la Turquie a dû affronter, avec la guerre à ses frontières.

Nous devons donc nous montrer mesurés dans notre jugement et dans notre attitude à l'égard de la Turquie. Cela dit, nous ne devons pas ignorer les faits – lesquels appellent de nombreuses critiques.

Je conclurai en rappelant que ce n'est pas une bonne idée de se mettre à dos un si grand nombre de membres de la classe moyenne. De nombreuses personnes qui jouissent d'une bonne réputation au sein de la communauté ont vu leur famille et leur vie détruites par les licenciements et les emprisonnements. Il est dans l'intérêt de la Turquie, du Président Erdoğan et de la classe politique qui l'entoure de mettre rapidement fin à cette situation.

M^{me} MIKKO (*Estonie*)* – Je souhaite d'abord remercier M^{me} Sotnyk pour son excellent travail.

Commençons par rappeler que la Turquie a une influence très grande sur la stabilité européenne et mondiale.

Faisant partie de la mission d'observation des élections, j'ai moi aussi été impressionnée par le taux de participation qui s'élève à 88 %, et non à 86 % comme l'ont dit certains orateurs. Cela montre que la Turquie peut développer un véritable pluralisme politique et respecter l'État de droit.

J'ai été ravie de constater que le nombre de femmes candidates aux élections avait augmenté; toutefois, il faut déplorer que seuls 5,4 % des candidats en tête de liste étaient des femmes. En ce qui concerne la sécurité des bureaux de vote, j'ai constaté une forte présence policière dans la ville de Diyarbakır, qui pouvait être intimidante pour les électeurs et pour certains membres de la mission d'observation. Je sais bien que l'état d'urgence était en vigueur, mais je souhaite que l'État turc soutienne de nouveau la démocratie et l'État de droit. Par mes contacts avec les autorités et les citoyens turcs, je sais que nombre d'entre eux souhaitent que la Turquie soit un pays démocratique, mais des efforts sont nécessaires pour atteindre cet objectif.

En tant que corapporteur, je peux vous assurer que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est disposée à mener un dialogue avec les autorités turques pour relever les défis que pose le nouveau système présidentiel. Ces défis ont été exposés par la Commission de Venise ; ils visent à améliorer la liberté de la presse ainsi que l'indépendance de l'appareil judiciaire et à obtenir la libération des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme.

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe continuera de suivre de près la situation en Turquie, en particulier celle des députés emprisonnés. Comme l'a dit la Présidente Mme Maury Pasquier, la liberté d'expression est fondamentale et la place des responsables politiques n'est pas en prison. Notre objectif sera donc d'aligner la législation turque sur les principes du Conseil de l'Europe.

LE PRÉSIDENT* – M. Kandelaki, inscrit dans le débat, n'est pas présent dans l'hémicycle.

M. VOGT (*Liechtenstein*)* – L'organisation anticipée des élections parlementaires et présidentielle a conféré au Président en place et à son parti un avantage injustifié. En outre, le cadre juridique de l'état d'urgence a sapé certaines valeurs fondamentales telles que la liberté des médias. Aucune consultation n'a eu lieu avant les élections et toutes les dispositions qui en empêchaient la tenue ont été levées. Lors du dépouillement du scrutin, des irrégularités ont été commises. En outre, la campagne s'est déroulée dans un climat très politisé et polarisé. Les citoyens ont cependant participé en grand nombre aux élections.

Les conclusions de la mission d'observation sont claires: le seuil de 10 % des suffrages exprimés est trop élevé, les irrégularités électorales ne sont pas sanctionnées, les restrictions au droit électoral sont trop nombreuses. Avec ces élections, le système présidentiel est entré en vigueur; Erdoğan est à la fois chef de l'État et chef de gouvernement et il dispose d'encore plus de pouvoir que par le passé. Il peut considérer que sa politique est confirmée.

Nous devons suivre de près les évolutions en Turquie et envisager d'éventuelles sanctions économiques. Ce rapport est un signal d'alarme de l'Assemblée parlementaire.

Je conclurai en appelant la Turquie à libérer les prisonniers politiques et les journalistes aujourd'hui incarcérés.

M. ARIEV (*Ukraine*)* – Nous affirmons que les élections doivent être indépendantes et libres de tout type de pression, mais malheureusement, nous connaissons ces problèmes à l'intérieur même de l'Assemblée. Ainsi, ce matin, lors de la réunion du Bureau, des collègues ont évoqué une question qui pourrait avoir un impact grave sur les votes dans cet hémicycle: je veux parler de l'analyse juridique ou prétendue telle préparée par les services du Secrétaire Général sur le renforcement du processus décisionnel de l'Assemblée parlementaire concernant les pouvoirs et le vote.

Mes collègues ont en effet affirmé que l'Assemblée devrait être soumise à d'autres instances du Conseil de l'Europe, qu'elle devrait s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui auraient pour résultat direct ou indirect de priver un membre de ses droits de participation et de représentation.

Je peux vous renvoyer à un passage de cette analyse juridique – il s'agit d'une note de bas de page – qui dit clairement que l'Assemblée parlementaire devrait s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui auraient pour conséquence directe ou indirecte de priver un membre de l'Assemblée de ses droits de participation et de représentation. On essaie donc de nous obliger à suivre les résultats de cette analyse juridique, alors que j'ai connaissance d'au moins deux avis divergents sur ce point.

Lors de la réunion du Bureau qui a eu lieu le vendredi de la précédente partie de session, la situation était assez intéressante: après la réunion de la commission ad hoc, et après avoir entendu des centaines de propositions, on n'en a retenu qu'une ou deux, curieusement semblables aux exigences formulées par la Fédération de Russie à l'égard de l'Assemblée.

Mes chers collègues, nous sommes donc dans une situation très délicate: nous parlons de changer notre Règlement, et nous ne parlons pas du tout de la manière dont nous pourrions contraindre la Fédération de Russie à respecter ses obligations. Il ne se sera passé que deux semaines et demie entre le moment où le rapport a été publié et le moment du vote, lequel aura lieu demain. Cela ne permet pas une analyse suffisante. Mais les services du Secrétaire Général aimeraient nous forcer à adopter leur analyse juridique, qui est totalement unilatérale et ne prend aucunement en considération les positions de l'Assemblée.

La discussion de demain devra donc être menée avec une extrême prudence: nous allons décider de ce qu'il faut faire dans cette Assemblée et nous ne devons en aucun cas céder aux pressions extérieures. Nous sommes suffisamment forts pour démontrer que les parlementaires viennent en premier et l'exécutif ensuite.

LE PRÉSIDENT* – Je dois maintenant interrompre la liste des orateurs. Les orateurs inscrits qui, présents dans le débat, n'auraient pu s'exprimer peuvent, dans les 4 heures, transmettre leur intervention dactylographiée au service de la séance pour publication au compte rendu. Cette transmission doit être effectuée, dans la mesure du possible, par voie électronique.

M^{me} Brynjólfssdóttir va répondre maintenant aux intervenants.

M^{me} BRYNJÓLFSSDÓTTIR (*Islande*), *rapporteuse du Bureau de l'Assemblée** – Monsieur le Président, chers collègues, merci de vos commentaires sur le rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente. J'aimerais revenir sur certains des points que vous avez soulevés.

De nombreux membres de l'Assemblée ont estimé qu'il fallait une enquête approfondie sur les assassinats de journalistes européens. Je suis entièrement d'accord. Les attaques contre des journalistes dont nous avons été témoins ces dernières années, et tout récemment en Bulgarie, menacent directement la démocratie et la liberté d'expression et entravent le travail des journalistes d'investigation. Nous devons condamner fermement ces actes horribles et transmettre un message clair à ce sujet.

Beaucoup d'entre vous ont parlé de l'observation des élections présidentielle et législatives anticipées en Turquie. M^{me} Sotnyk et moi-même avons souligné que ces élections avaient marqué le passage de la Turquie à un régime présidentiel. Le taux de participation a été très élevé, contrairement à la tendance qui prévaut dans nombre d'autres pays. Mais nous avons aussi constaté que la liberté d'expression et les droits fondamentaux n'étaient pas respectés, et nous sommes très préoccupées par la situation des prisonniers politiques en Turquie.

En ce qui concerne mes propos de ce matin sur la demande adressée au Conseil européen afin qu'il décide si la Hongrie a enfreint les règles de l'Union européenne en matière de démocratie, je précise que le Parlement européen a voté à la majorité absolue.

J'ai pris bonne note de nombreuses observations, notamment celles de M. Tiny Kox, avec lequel je suis d'accord pour dire qu'il faut maintenant se tourner vers l'avenir.

Au cours de cette partie de session, nous discutons de l'orientation que prendra notre Organisation et de la manière de garantir que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe continuera de protéger les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie. Dans ce contexte, en tant que parlementaire, je souhaite que l'indépendance de l'Assemblée parlementaire soit préservée. Mais nous battre entre nous ou avec le Comité des Ministres n'est pas la bonne voie et a pour seul effet d'affaiblir notre institution.

Au cours de l'année passée, nous avons beaucoup travaillé sur les affaires internes de l'Assemblée parlementaire, mais d'importantes questions touchant la lutte constante pour les droits de l'homme et les droits des États membres ont parfois été un peu négligées.

Je l'ai dit dans mon discours introductif: je ne parlerai pas des conclusions de la commission du Règlement, dont le rapport sera présenté demain. Je soulignerai simplement que le rapport de cette commission n'est pas la dernière étape de nos efforts pour rendre le travail de l'Assemblée plus pertinent et plus transparent.

Chers collègues, engageons-nous à mener l'important travail qui incombe à l'Assemblée et concentrons-nous sur son objectif principal: défendre les droits de l'homme partout où nous le pouvons.

LE PRÉSIDENT* – La discussion est close.

Le Bureau a décidé de proposer à la ratification de l'Assemblée des saisines de commissions (Doc. 14632).

Ces saisines sont ratifiées.

LE PRÉSIDENT* – L'Assemblée va maintenant nous prononcer sur les autres propositions du Bureau figurant dans le rapport d'activité (Doc. 14632 Addendum 1).

Les autres propositions sont approuvées.

3. Prochaine séance publique

LE PRÉSIDENT* – La prochaine séance publique aura lieu demain matin, à 10 heures, avec l'ordre du jour adopté ce matin.

La séance est levée.

La séance est levée à 17 heures.

SOMMAIRE

1. Modifications dans la composition des commissions

2. Rapport d'activité du Bureau et de la Commission permanente

Observation des élections présidentielle et législatives anticipées en Turquie (24 juin 2018)
(Suite)

Orateurs: MM. Venizelos, Huseynov, Németh, M^{me} Estrela, M. Tilki, M^{me} Fataliyeva, Lord Foulkes,
MM. Sobolev, Marukyan, Özsoy, Koç, Fournier, Lord Balfe, M^{me} Mikko, MM. Vogt, Ariev

Réponse de M^{me} Brynjólfssdóttir, rapporteure du Bureau de l'Assemblée

3. Prochaine séance publique

Appendix / Annexe

Representatives or Substitutes who signed the register of attendance in accordance with Rule 12.2 of the Rules of Procedure. The names of members substituted follow (in brackets) the names of participating members.

Liste des représentants ou suppléants ayant signé le registre de présence, conformément à l'article 12.2 du Règlement. Le nom des personnes remplacées suit celui des Membres remplaçant, entre parenthèses.

ANAGNOSTOPOULOU, Athanasia [Ms]
ANTTILA, Sirkka-Liisa [Ms]
ARIEV, Volodymyr [Mr]
AYDIN, Kamil [Mr]
BADIA, José [M.]
BAKOYANNIS, Theodora [Ms]
BALFE, Richard [Lord] (*GILLAN, Cheryl [Dame]*)
BARNETT, Doris [Ms]
BAYR, Petra [Ms] (*BURES, Doris [Ms]*)
BENNING, Sybille [Ms] (*MARSCHALL, Matern von [Mr]*)
BEREZA, Boryslav [Mr]
BERNACKI, Włodzimierz [Mr]
BEUS RICHEMBERGH, Goran [Mr]
BILDARRATZ, Jokim [Mr]
BLONDIN, Maryvonne [Mme]
BÖKE, Selin Sayek [Ms]
BOSCHI, Maria Elena [Ms]
BRYNJÓLFSDÓTTIR, Rósa Björk [Ms]
BUCCARELLA, Maurizio [Mr]
BÜCHEL, Roland Rino [Mr] (*HEER, Alfred [Mr]*)
BUSHKA, Klotilda [Ms]
BUTKEVIČIUS, Algirdas [Mr]
CHRISTOFFERSEN, Lise [Ms]
CILEVIČS, Boriss [Mr] (*LAIZĀNE, Inese [Ms]*)
COZMANCIUC, Corneliu Mugurel [Mr] (*ȘTEFAN, Corneliu [Mr]*)
CSÖBÖR, Katalin [Mme]
DALLOZ, Marie-Christine [Mme]
DAMYANOVA, Milena [Mme]
DONALDSON, Jeffrey [Sir]
EBERLE-STRUB, Susanne [Ms]
ECCLES, Diana [Lady]
EROTOKRITOU, Christiana [Ms] (*LOUCAIDES, George [Mr]*)
ESSL, Franz Leonhard [Mr]
ESTRELA, Edite [Mme]
EVANS, Nigel [Mr]
FATALIYEVA, Sevijn [Ms] (*AGHAYEVA, Ulviyye [Ms]*)
FIALA, Doris [Mme]
FOULKES, George [Lord] (*SHARMA, Virendra [Mr]*)
FOURNIER, Bernard [M.]
GAFAROVA, Sahiba [Ms]
GATTI, Marco [M.]
GAVAN, Paul [Mr]
GHILETCHI, Valeriu [Mr]
GONÇALVES, Carlos Alberto [M.]
GONCHARENKO, Oleksii [Mr]
GRECH, Etienne [Mr] (*CUTAJAR, Rosianne [Ms]*)
GRIN, Jean-Pierre [M.] (*MÜLLER, Thomas [Mr]*)
GUNNARSSON, Jonas [Mr]
HALICKI, Andrzej [Mr]
HARDT, Jürgen [Mr] (*MOTSCHMANN, Elisabeth [Ms]*)
HASANOV, Elshad [Mr] (*HAJIYEV, Sabir [Mr]*)
HEINRICH, Frank [Mr] (*VOGEL, Volkmar [Mr]*)
HOPKINS, Maura [Ms]
HOWELL, John [Mr]
HUNKO, Andrej [Mr]
HUSEYNOV, Rafael [Mr]
JABLIANOV, Valeri [Mr]
JANSSON, Eva-Lena [Ms] (*KARLSSON, Niklas [Mr]*)
KALMARI, Anne [Ms]
KANDELAKI, Giorgi [Mr] (*BAKRADZE, David [Mr]*)
KAVVADIA, Ioanneta [Ms]
KILIÇ, Akif Çağatay [Mr]
KIRAL, Serhii [Mr] (*GERASHCHENKO, Iryna [Mme]*)
KIRILOV, Danail [Mr] (*GROZDANOVA, Dzhema [Ms]*)
KOÇ, Haluk [M.]
KOPŘIVA, František [Mr]
LANGBALLE, Christian [Mr] (*HENRIKSEN, Martin [Mr]*)
LEITE RAMOS, Luís [M.]
LEŚNIAK, Józef [M.] (*MILEWSKI, Daniel [Mr]*)
LEYTE, Carmen [Ms]
LOGVYNSKYI, Georgii [Mr]
LUPU, Marian [Mr]
MANIERO, Alvis [Mr]
MARUKYAN, Edmon [Mr] (*RUSTAMYAN, Armen [M.]*)
McCARTHY, Kerry [Ms]
MIKKO, Marianne [Ms]
MONTILLA, José [Mr] (*GUTIÉRREZ, Antonio [Mr]*)
MULLEN, Rónán [Mr] (*COWEN, Barry [Mr]*)
MUNYAMA, Killion [Mr] (*POMASKA, Agnieszka [Ms]*)
NAUDI ZAMORA, Víctor [M.]
NÉMETH, Zsolt [Mr]
NENUTIL, Miroslav [Mr]
NICK, Andreas [Mr]
OEHME, Ulrich [Mr] (*KLEINWAECHTER, Norbert [Mr]*)
OHLSSON, Carina [Ms]
ÖZSOY, Hişyar [Mr]
PANTIĆ PILJA, Biljana [Ms]
PAVIĆEVIĆ, Sanja [Ms] (*ČATOVIĆ, Marija Maja [Ms]*)
RAMPI, Roberto [Mr]
RIBERAYGUA, Patrícia [Mme]
ŞAHİN, Ali [Mr]
SCHENNACH, Stefan [Mr]
SCHNEIDER-SCHNEITER, Elisabeth [Mme] (*FRIDEZ, Pierre-Alain [M.]*)
SIDALI, Zeki Hakan [Mr]
SILVA, Adão [M.]
SIRAKAYA, Zafer [Mr]
SOBOLEV, Serhiy [Mr]
SOTNYK, Olena [Ms]
STELLINI, David [Mr]
STIENEN, Petra [Ms]
STROE, Ionuț-Marian [Mr]
TILKI, Attila [Mr] (*CESENGER-ZALÁN, Zsolt [Mr]*)
TORNARE, Manuel [M.] (*MAURY PASQUIER, Liliane [Mme]*)
TRUSKOLASKI, Krzysztof [Mr]
TÜRKEŞ, Yıldırım Tuğrul [Mr]
ULLRICH, Volker [Mr]
URPILAINEN, Jutta [Ms] (*PACKALÉN, Tom [Mr]*)
VALLINI, André [M.] (*CAZEAU, Bernard [M.]*)

VAREIKIS, Egidijus [Mr]
 VENIZELOS, Evangelos [M.] (*TZAVARAS, Konstantinos [M.]*)
 VESCOVI, Manuel [Mr]
 VOGT, Günter [Mr] (*WENAWESER, Christoph [Mr]*)
 WALLINHEIMO, Sinuhe [Mr] (*PELKONEN, Jaana Maarit [Ms]*)
 WASERMAN, Sylvain [M.]
 XUCLÀ, Jordi [Mr] (*MATARÍ, Juan José [M.]*)
 YEMETS, Leonid [Mr]
 ZAVOLI, Roger [Mr] (*D'AMBROSIO, Vanessa [Ms]*)
 ZINGERIS, Emanuelis [Mr]
 ZRINZO AZZOPARDI, Stefan [Mr] (*MALLIA, Emanuel [Mr]*)

**Also signed the register / Ont également
 signé le registre**

**Representatives or Substitutes not
 authorised to vote / Représentants ou
 suppléants non autorisés à voter**

DOUBLE, Steve [Mr]
 GOODWILL, Robert [Mr]
 HAMZAYEV, Nagif [Mr]
 KATSIKIS, Konstantinos [Mr]
 LOPUSHANSKYI, Andrii [Mr]
 LOUCAIDES, George [Mr]
 NACSA, Lórinç [Mr]
 PALLARÉS, Judith [Ms]

TZAVARAS, Konstantinos [M.]
 VARVITSIOTIS, Miltiadis [Mr]
 VICKERS, Martin [Mr]

Observers / Observateurs

DAVIES, Don [Mr]
 HARDER, Rachael [Ms]
 SIMMS, Scott [Mr]

**Partners for democracy / Partenaires pour la
 démocratie**

AMRAOUI, Allal [M.]
 CHAGAF, Aziza [Mme]

**Representatives of the Turkish Cypriot Community (In
 accordance to Resolution 1376 (2004) of
 the Parliamentary Assembly) / Représentants de la
 communauté chypriote turque
 (Conformément à la Résolution 1376 (2004) de
 l'Assemblée parlementaire)**

SANER Hamza Ersan